

politique en ce qui concerne l'entreposage des céréales. Je suis heureux que, l'automne dernier, la Commission du blé et la Commission des grains aient entrepris de favoriser la construction de grands entrepôts à maints endroits dans les provinces des Prairies. Ces installations revêtent habituellement la forme de huttes Quonset. Lorsqu'on n'aura plus besoin de ces installations comme entrepôts, elles pourront servir pour le patinage ou le curling. On aménage des huttes Quonset, ces genres de patinoires, dans plusieurs agglomérations. On peut y entreposer de 100,000 à 200,000 boisseaux de blé.

La mesure dont la Chambre est saisie signifie que ces bâtiments seront cédés à bail aux compagnies d'élévateurs; les frais d'entreposage que le Gouvernement acquittera en vertu de cette mesure seront versés aux compagnies d'élévateurs, qui les verseront à leur tour à l'agglomération propriétaire du bâtiment. Les cultivateurs de la région pourront livrer de 100,000 à 200,000 boisseaux de céréales de plus, les entreposer dans ces bâtiments Quonset et toucher le paiement initial; le Gouvernement se chargera des excédents et des frais de magasinage à la fin de la campagne agricole. De cette façon, le Gouvernement mettra beaucoup plus que 32 millions de dollars à la disposition des cultivateurs de l'Ouest, car ils pourront aussi toucher le prix initial que verse la Commission du blé et ils jouiront d'installations accrues d'entreposage.

J'aimerais qu'on étende la portée de cette résolution. Je ne vois pas pourquoi elle ne s'appliquerait qu'au blé. A la fin de la campagne agricole, nous avons aussi d'importants stocks d'orge et d'avoine. Je ne vois donc pas pourquoi les dispositions de cette mesure, qui ont trait au blé, ne s'appliqueraient pas également à l'avoine et à l'orge. J'aimerais qu'on relève ce minimum de 178 millions de boisseaux et qu'on étende les dispositions du projet de loi aux céréales entreposées sur les fermes. Si le Gouvernement consentait à modifier la résolution de façon qu'elle s'applique aux frais d'entreposage et de magasinage des céréales entreposées ailleurs et dépassant 178 millions de boisseaux, il mettrait ainsi d'importantes sommes à la disposition des producteurs. On pourrait facilement transférer aux compagnies d'élévateurs le titre aux céréales entreposées sur les fermes; le cultivateur toucherait le prix initial et le Gouvernement se chargerait des frais d'entreposage et de magasinage.

En étendant, au cours de la présente session ou d'une autre, les dispositions de ce projet de loi on supprimerait, dans une large mesure, le besoin de discuter la question qui a fait l'objet d'un débat pendant plusieurs jours. Je souligne ce point afin de démontrer que

par cette mesure le Gouvernement fait un pas très important dans l'application de son programme relatif au blé.

Je fais miennes bon nombre des remarques de l'honorable député d'Acadia, surtout celles qu'il a formulées au sujet de la vente du blé sur les marchés internationaux. Comme lui, j'estime que tant que la majorité des habitants du globe auront faim, du moins tant qu'ils n'auront pas le nécessaire, les gouvernements devraient trouver les moyens d'expédier les excédents de vivres de certains pays aux nations qui n'en ont pas suffisamment, afin de mettre ces vivres à la disposition des gens qui en ont besoin.

Je regrette que le Canada n'ait pas, au cours des années, appuyé l'idée d'un office international pour l'échange des produits ou encore celle d'une réserve internationale de vivres; comme on le sait, le ministre de l'Agriculture a déclaré aux Nations Unies que le Canada, comme d'autres nations, devrait voir à écouler ses produits excédentaires sur une base nationale plutôt qu'internationale. On pourrait formuler des propositions assez étranges à la suite de ce genre d'argument. J'estime que si les États-membres des Nations Unies voulaient une fois de plus tenter de mettre sur pied une réserve internationale de vivres ou un office international pour l'échange des produits, qu'on l'appelle comme on voudra, nous y trouverions un moyen de régler le problème de nos excédents.

Je vois que le premier ministre, le ministre du Commerce et d'autres membres du cabinet sont à la Chambre. Plusieurs membres du cabinet semblent y être présents. Le ministre de l'Agriculture n'est pas à sa place, mais je suis certain qu'il s'occupe d'importants travaux. Le *Journal* d'Ottawa donne ce soir le compte rendu d'entretiens entre le ministre de l'Agriculture et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royaume-Uni, M. Selwyn Lloyd, au sujet de la vente du blé canadien. Je cite:

A une réunion récente, à Windsor, le ministre canadien a donné l'assurance qu'il discuterait de la vente possible d'autres produits alimentaires canadiens avec le premier ministre, M. Anthony Eden, et avec M. Lloyd, à l'occasion de leur visite à Ottawa.

On a appris aujourd'hui qu'il s'était entretenu avec M. Lloyd, comme il l'avait fait déjà avec sir Winston Churchill, de la possibilité, pour le Canada, d'encourager l'immigration de citoyens du Royaume-Uni en accordant une certaine compensation.

M. Gardiner a proposé que, cette fois-ci, la proportion soit de 1,000 boisseaux de blé canadien pour chaque immigrant. Quand ce blé serait livré au Royaume-Uni, le trésor fédéral verserait à la Commission du blé, qui aurait fourni les céréales, une somme d'environ \$1,500, calculée d'après les prix actuels du blé.

Le plan de M. Gardiner, qui n'est pas une proposition du Gouvernement, tend vers deux objectifs: le rajustement du déséquilibre commercial, la